

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

2019

4^{ÈME} TRIMESTRE

SOMMAIRE

Conseil de communauté

5 NOVEMBRE 2019

Conseil de communauté

18 DECEMBRE 2019

Conseil de communauté du 5 novembre 2019

2019-7-01	Avis sur le SRADDET proposé par la Région Bourgogne Franche Comté	2-3
-----------	---	-----

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019-7-02	Bail Banque Alimentaire et Restos du Cœur du Jura	4
2019-7-03	ZA La Planchette – Aménagement complémentaire en faveur d'espèces protégées	5-6
2019-7-04	Modification simplifiée du PLU de Montrond.....	7-8
2019-7-05	Approbation de la modification du PLU d'Equevillon	9-10

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2019-7-06	Adhésion au SICTOM de la Région de Champagnole	11
-----------	--	----

AFFAIRES SCOLAIRES

2019-7-07	Désignation des représentants au SIVOS de La Vassière	12
2019-7-08	Ecole de la Forêt de la Joux – évolution de l'avant-projet sommaire	13-14

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

2019-7-09	Mise à jour du règlement intérieur de la Crèche	15
-----------	---	----

ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2019-7-10	Plateforme de stockage de bois – avant-projet détaillé	16-17
2019-7-11	Adhésion à la Fédération Nationale des EPL.....	18

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

2019-7-12	Décisions Modificatives.....	19-25
2019-7-13	Emprunt acquisition bâtiment Artica	26-27
2019-7-14	Prêt relais pour la construction de la Maison de Santé	28-29
2019-7-15	Prêt relais Zone Commerciale	30-31
2019-7-16	Prêt relais ZA Montrond.....	32-33
2019-7-17	Renouvellement de la ligne de trésorerie	34-35
2019-7-18	Bâtiment cinéma – assujettissement à la TVA	36

CULTURE ET COMMUNICATION

2019-7-19	Soutien au dispositif « Ecole – Cinéma ».....	37
-----------	---	----

Conseil de communauté du 18 décembre 2019

2019-8-01	Ouverture des commerces le dimanche à Champagnole - Avis du Conseil	39-40
2019-8-02	Retrait de la délibération du 30 septembre 2019 attribuant une subvention	41
2019-8-03	Tour de France 2020 – Convention avec Amaury Sport Organisation	42-43
2019-8-04	Construction d’une maison de santé – Demande de subventions.....	44-45

AMENAGEMENT DE L’ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019-8-05	Programme LEADER 2019-2020 – demande de subvention pour l’animation	46-47
2019-8-06	ZA Bouvet – Marché de travaux de terrassement	48
2019-8-07	ZA Equevillon – Aménagement d’une liaison douce.....	49-50
2019-8-08	ZA André Schwartzmann – aménagement de voiries et demande de subventions.....	51-52
2019-8-09	Réhabilitation du bâtiment Artica - Demande de subventions.....	53-54
2019-8-10	Modification du PLU de Mignovillard.....	55-56
2019-8-11	Modification du zonage de la Taxe d’Aménagement à Equevillon	57

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2019-8-12	Tarifs des redevances assainissement collectif et assainissement non collectif.....	58-59
2019-8-13	Avenant au contrat de Délégation de Service Public avec Véolia Eau	60-61
2019-8-14	Service assainissement collectif – Principe de renouvellement de la DSP et conditions de dépôt des listes pour la commission DSP	62-63
2019-8-15	Réseau le Vaudioux – Marché de travaux	64
2019-8-16	Modification statuts du SICTOM de la région de Champagnole et désignation délégués	65-66

AFFAIRES SCOLAIRES

2019-8-17	Ecole de Crotenay – Fonds de concours.....	67
-----------	--	----

ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2019-8-18	Convention de prestation de service avec l’Association des Communes Forestières	68
-----------	---	----

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

2019-8-19	Intégration comptable nouvelles communes dans le budget assainissement collectif	69-70
2019-8-20	Décisions Modificatives N°2	71-72
2019-8-21	Budget annexe assainissement collectif – Contrat de prêt	73

TOURISME

2019-8-22	Aménagement de la Source de l’Ain – Approbation du projet et demande de subventions	74-75
2019-8-23	Aménagement un bureau de tourisme à Foncine le Haut	76-77

CULTURE ET COMMUNICATION

2019-8-24.1	ArchéoJuraSites – Demande de subvention.....	78
2019-8-24.2	Proposition de subvention à l'association Art'Situ	79-80
2019-8-24.3	Association Jouef 39 – Demande de subvention	81
2019-8-24.4	Soutien à l'organisation de la Ronde du Jura 2020	82

Arrêtés

● Modification n°3 du PLU de Montrond.....	84
● Arrêté complémentaire modification PLU Montrond	85
● Modification n°1 du PLU de Mignovillard.....	86-87
● Modification des statuts du SICTOM	88-89

Conseil de communauté

5 NOVEMBRE 2019

 DÉLIBÉRATIONS

N° 2019.7.01

Objet : Avis sur le SRADDET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911urbade01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Région Bourgogne Franche-Comté a pour obligation d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la Communauté de communes a été saisie par courrier du 9 octobre reçu le 15 octobre et doit prononcer un avis sur le projet de schéma.

Le SRADDET a été arrêté par le Conseil Régional en juin 2019 et sera soumis à enquête publique à partir du 9 décembre prochain, pour une approbation prévue avant l'été 2020.

Il est composé d'un rapport d'objectifs reprenant le diagnostic, l'état des lieux et la stratégie régionale, d'un fascicule de règles et d'une cartographie.

La stratégie régionale ne prend pas assez en compte les particularités du territoire du Jura, notamment en termes de transports, ce qui peut à terme diminuer l'attractivité de ce département et l'enclaver. En effet :

- L'aéroport de Dole-Tavaux est mentionné en tant que « position de carrefour à confirmer » alors qu'il constitue une réelle opportunité pour l'attractivité du territoire du Jura et présente des vols réguliers nationaux et internationaux importants.
- La réflexion concernant le détournement de l'axe ferroviaire Dijon/Lausanne peut à terme enclaver le département du Jura qui bénéficie d'une connexion directe vers l'Île de France, utilisée aujourd'hui pour des raisons professionnelles, de loisirs mais aussi et surtout touristiques.
- Notre Communauté de communes bénéficie d'une connexion particulière avec la Suisse de par sa proximité géographique. Une ambition nouvelle d'échange avec la Suisse, qui devra être portée par la Région, doit améliorer les liaisons routières. Un axe DIJON-LAUSANNE via POLIGNY-VALLORBE s'impose.

Le SRADDET est composé de 36 règles dans les thématiques suivantes :

- Equilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, numérique : 2 règles
- Gestion économe de l'espace et habitat : 5 règles
- Intermodalité et développement des transports : 8 règles
- Climat air énergie : 7 règles
- Biodiversité : 4 règles
- Déchets et économie circulaire : 10 règles

Concernant ces règles, certaines restent problématiques pour notre Communauté de communes, et ce malgré les modifications apportées à la version Vo :

- La règle n°3 concernant la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, peut figer totalement l'urbanisation d'un territoire rural qui ne possède pas d'espaces à requalifier ou de friches industrielles. Il est donc nécessaire que le dialogue entre toutes les personnes concernées soit établi afin d'assouplir cette règle et d'assurer une application uniforme sur l'ensemble des départements formant le territoire de la Région Bourgogne Franche Comté.
- La règle n°4 demandant d'encadrer le développement des zones structurantes par une offre de transport alternative à l'autosolisme est difficilement applicable dans un territoire rural où les transports collectifs sont inexistantes.
- La règle n°5 concernant la localisation des Etablissements Recevant du Public (ERP) pose question concernant la définition des ERP structurants.

En effet, de nombreux établissements scolaires ne sont pas situés dans les centralités car ils permettent de maintenir l'accueil de population et l'attractivité des communes rurales. La règle n°5 obligera t'elle demain à construire ces ERP dans les centralités, en engendrant par la même de nombreux déplacements routiers qui pourraient être évités ?

De nombreuses règles peuvent également engendrer un surcoût important lors de l'élaboration des documents d'urbanismes. Il est donc demandé à la région Bourgogne Franche Comté d'explicitier le niveau de détails attendus pour chaque règle (exemple trame noire, alimentation de proximité etc.).

En conséquence, au vu du projet présenté et dans l'attente de son évolution, il sera proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis défavorable sur le projet présenté par la Région.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré avec 51 voix pour et 1 abstention (Florent SERRETTE)

- **EMET** un avis défavorable sur le projet présenté par la Région, dans l'attente de son évolution.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

N° 2019.7.02

Objet : Bail avec les associations
Banque Alimentaire du Jura et
Restos du Cœur du Jura

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe VERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 11 juillet 2017, le Conseil communautaire a décidé de reconverter d'anciens locaux industriels situés Rue Volta à Champagnole et de les réhabiliter pour les adapter aux activités des associations Banque Alimentaire du Jura et restos du Cœur du Jura.

Le coût prévisionnel total du projet (acquisition du bâtiment, travaux et honoraires) arrêté à 1.022.714 €, est subventionné à hauteur de 40 % chacun par l'Etat et le Département.

Les travaux sont en cours de finition et la réception sera réalisée prochainement. Il convient donc de se prononcer sur les modalités du bail administratif portant mise à disposition de ce bâtiment aux deux associations.

Au regard de l'action caritative de ces associations et de la forte implication de l'Etat et du Département dans le financement de ce projet, le bail prévoit une mise à disposition à titre gracieux, seules les dépenses de fonctionnement étant à la charge des associations.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions de mise à disposition des locaux situés Rue Volta à Champagnole aux associations Banque Alimentaire du Jura et restos du Cœur du Jura,
- **AUTORISE** le Président à signer le bail administratif,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

N° 2019.7.03

Objet : ZA La Planchette
Aménagement complémentaire en
faveur d'espèces protégées.
Marché de travaux

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

L'aménagement de la ZA "La Planchette" sur le territoire de Champagnole a été initié au début des années 90. Au début des années 2000, les terrains ont accueilli des déblais, notamment ceux des terrassements des travaux d'installation des canalisations de gaz de Champagnole.

En 2011, pour permettre l'installation d'entreprises et viabiliser les derniers terrains, il a été réalisé des travaux d'aménagement importants au titre de la Loi sur l'eau. Il s'agissait notamment de reméandrement du lit majeur du Burgille, de changement d'ouvrage d'art sous la rue Stephen Pichon et de la création d'un bassin d'expansion de crues.

Par ailleurs, l'aménagement de la ZA du Mont-Rivel a été engagé par la SCS Chamdis sur l'année 2012, pour l'installation de l'enseigne Super U.

En 2014, des populations de Crapaud calamite et de Sonneur à ventre jaune ont été découvertes sur ces deux zones d'activités. Cette découverte a vu l'arrêt des travaux d'installations d'entreprises. Une étude d'impact et un plan de gestion ont été réalisés pour le compte de la Communauté de communes. L'étude d'impact a établi la nécessité de la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation. L'objectif de ces mesures a été la réalisation de mares (mares de type bâchées avec recouvrement en gravier et mares « ornières » étanchéifiées à l'argile).

L'arrêté préfectoral n°000632 du 3 décembre 2015 prescrit un suivi des populations d'amphibiens. Un suivi post-travaux afin d'évaluer l'efficacité des mesures est ainsi mis en œuvre depuis 2016 (état initial N+0) dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAE du « Mont Rivel » et de la ZA « La Planchette ».

Aujourd'hui, il est impératif de réaliser l'entretien des mares et de la végétation, pour cela il est nécessaire de remplacer les mares ornières qui nécessitent un entretien régulier et lourd, par des mares bétonnées. Ces dernières présentent une alternative très efficace aux bâches et à l'imperméabilisation en argile qui ont pour principale contrainte la nécessité d'entretiens réguliers.

Assisté du bureau d'études Sciences Environnement, une consultation des travaux et de l'entretien de la végétation a été lancée le 23 septembre 2019.

Les entreprises avaient jusqu'au lundi 14 octobre 2019 à 12h00 pour remettre leurs offres.

Après ouverture des plis le mardi 15 octobre 2019, il a été procédé à une analyse des offres au regard des critères d'attribution de la consultation.

Il est donc proposé au Conseil de retenir l'entreprise FCE pour un montant de 52.255,50 € HT, soit 62.706,60 € TTC, pour réaliser les travaux d'aménagements complémentaires en faveur du crapaud calamite et du sonneur à ventre jaune.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise FCE pour la réalisation des travaux d'aménagements complémentaires en faveur du crapaud calamite et du sonneur à ventre jaune, pour un montant de 52.255,50 € HT, soit 62.706,60 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Clément PERNOT

N° 2019.7.04

Objet : Modification simplifiée du
PLU de Montrond

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911URBADE04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 52

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-45 à L. 153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montrond approuvé le 12 décembre 2014 et modifié le 30 décembre 2015 et le 29 mai 2018,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura du 5 novembre 2019, prescrivant la modification simplifiée du PLU de Montrond pour modification du règlement écrit de la zone AUZ,

Les modalités de mise à disposition seront les suivantes :

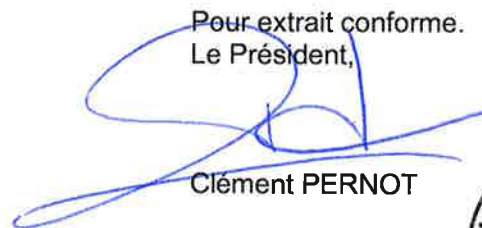
- le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de Montrond, aux jours et heures d'ouverture, pour une durée d'un mois,
- le projet sera mis en consultation sur le site internet de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,
- un avis précisant les modalités de mise à disposition sera porté à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie, en Communauté de communes et publié sur le site de la Communauté de communes,
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le bilan sera présenté au Conseil communautaire qui en délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié, pour tenir compte des observations du public.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la procédure de modification simplifiée du PLU de Montrond et la mise en œuvre des modalités de mise à disposition telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Clément PERNOT



N° 2019.7.05

Objet : Approbation de la
modification du PLU d'Equevillon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911URBADE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 52

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 38, L.153-40 à 41 et L.153-43 à 44,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Equevillon en date du 3 décembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu,

Vu l'arrêté n° 2019-3 du Président de la Communauté de communes en date du 18 avril 2019 prescrivant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Equevillon.

La modification porte sur la zone Na dédiée à l'activité de la SARL Jean-Louis GRUT. Le règlement de cette zone contient actuellement un coefficient d'emprise au sol qui ne doit pas excéder 0,1. L'objectif de cette modification est de porter ce coefficient à 0,5 pour permettre ainsi la construction d'un bâtiment de stockage de véhicules et de matériaux.

Vu la notification aux personnes publiques associées réalisée le 10 mai 2019 du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Equevillon,

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées assortis pour certains de réserves :

- La Chambre d'Agriculture, la CCI et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté ont transmis un avis favorable ou n'avait pas de remarque particulière,
- L'UDAP a émis un avis favorable sous réserve de créer une haie de 6m de largeur, côté Est du secteur Na, en bordure de la RD 251,
- Le Préfet du Jura a émis un avis favorable sous réserve de prendre en compte la remarque de l'UDAP concernant l'intégration du site dans la végétation par l'implantation d'une haie d'une largeur minimale de 6 m sur le côté Est du secteur Na, en bordure de la RD 251.

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 19 juin 2019, consulté dans le cadre d'un examen au cas par cas, et qui a exempté la collectivité d'une évaluation environnementale,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en date du 1^{er} août 2019 soumettant à enquête publique le projet de modification n°2 du PLU d'Equevillon,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 18 septembre 2019 (3 observations ont été données par voie électronique),

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur en date du 18 octobre 2019 donnant un avis favorable avec recommandations portant sur des informations complémentaires concernant les exigences liées à la haie,

Considérant que le dossier a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées en modifiant la rédaction de l'article N13 : « [...] Dans le secteur Na, les activités autorisées devront être isolées visuellement par la plantation d'une haie mixte (arbustes, arbrisseaux, arbres de haute-tige, charmille) côté Est du secteur en bordure de la RD 251. [...] ».

Considérant que le dossier de modification n°2 du PLU d'Equevillon est prêt à être approuvé, tel qu'il est présenté,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Equevillon telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération.

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Equevillon est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, à la mairie d'Equevillon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la présente délibération (accompagnée du dossier) sera adressée à M. le Préfet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie d'Equevillon pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Chacune de ces formalités de publicités mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Equevillon, telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.06

Objet : Adhésion au SICTOM de la
Région de Champagnole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911AGDE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Depuis la fusion des Communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura (CCCPHJ) et Plateau de Nozeroy (CCPN), les fonctionnements des services Ordures Ménagères et assimilés perdurent, à savoir par adhésion au SICTOM du secteur de Champagnole pour la CCCPHJ, par contrat avec un prestataire pour la CCPN. Le contrat sur le territoire de la CCPN arrive à son terme fin 2019.

Par ailleurs, la déchetterie de Mignovillard est gérée aujourd'hui par le SICTOM par convention, avec divers contrats de prestations signés avec la Communauté de communes, contrats qui arrivent à leurs termes fin 2019.

Au 1^{er} juillet 2019, les communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz ont intégré la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura. Depuis cette date, le ramassage des Ordures Ménagères et assimilés est assuré avec le SICTOM du secteur de Champagnole par convention.

Afin d'harmoniser le service aux habitants du territoire, il est proposé d'étendre le territoire d'adhésion au SICTOM pour les secteurs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Communes du Plateau de Nozeroy,
- Communes de la Combe d'Ain qui étaient situées dans le périmètre du SICTOM de Lons (Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain et Pont du Navoy),
- Communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2022, le mode de financement actuellement en place dans chaque commune (taxe foncière ou redevance) perdure.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'étendre le territoire d'adhésion au SICTOM pour les secteurs énumérés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.07

Objet : Désignation des
représentants au SIVOS de La
Vassière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911AGDE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 52

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Communauté de communes est compétente en matière de bâtiments scolaires.

Il existe des SIVOS à la carte comportant une ou plusieurs communes extérieures à la Communauté de communes.

La Communauté de communes siège donc dans ces SIVOS pour l'exercice de cette compétence. Le Conseil communautaire doit désigner les délégués devant siéger au Comité Syndical lorsqu'un sujet relevant de cette compétence est à l'ordre du jour.

Pour les autres questions, ce sont les délégués désignés par les communes, qui siègent.

Afin de ne pas alourdir le fonctionnement des Comités Syndicaux à la carte, il avait été prévu, lors du transfert de la compétence et également suite à la fusion (délibération du 24 janvier 2017), que la Communauté de communes désigne les mêmes représentants que les Communes.

Pour le SIVOS de La Vassière, dont le siège est à Bonlieu, il est donc proposé les désignations suivantes pour Le Frasnais :

TITULAIRES : Martial VALLET
Florian NEGRELLO
Stéphane ROY

SUPPLEANTE : Mélanie BONNET

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE**, en qualité de représentants au SIVOS de La Vassière, les membres désignés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.08

Objet : Ecole de la Forêt de la Joux
Evolution de l'avant-projet
sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911MADE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 52

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARECHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le 4 février 2019 le Conseil communautaire, en accord avec les représentants des communes concernées, approuvait le choix du programme et de la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire de la Forêt de la Joux.

Ainsi, les nouveaux bâtiments construits pourraient accueillir les écoliers des classes de maternelles et élémentaires des communes de Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre, Onglières, Plénise et Plénisette.

Le projet a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec l'ensemble des Maires des communes ou leurs représentants pour valider le programme et proposer un Avant-Projet Sommaire (APS) au Conseil communautaire.

Lors du Conseil Communautaire du 9 juillet 2019, les représentants des principales communes concernées se sont abstenus lors de la présentation et du vote du projet au stade APS. Selon les remarques des communes, il a alors été décidé de mener avec l'architecte deux actions :

- une amélioration du projet originellement présenté,
- une étude d'un deuxième projet différent.

Les deux projets ont été présentés aux 6 Conseils municipaux lors d'une réunion le 1^{er} octobre 2019 à Censeau. Les communes devaient alors indiquer leurs préférences pour un des deux projets avant la fin du mois d'octobre 2019. Les communes de Censeau, Cuvier, Onglières et Plénisette ont émis un avis favorable au projet n°2, Plénise et Esserval-Tartre ont retenu le projet n°1.

Le projet de plan de financement s'élève à 1.631.995,00 € HT travaux hors options et la participation des communes seraient de 811.867,49 €, étant précisé que le système de chauffage est en cours d'étude.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE**, après avoir pris connaissance du projet n° 2 qui a recueilli l'avis favorable de la majorité des communes au stade APS, la poursuite des études en concertation avec ces communes,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel au stade APS,
- **AUTORISE** le Président à négocier les émoluments complémentaires de la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.09

Objet : Mise à jour du règlement
intérieur de la Crèche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911DIVDE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 52

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 52

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le fonctionnement de la Crèche Halte-Garderie « La Hulotte », ouverte en septembre 2005, est encadré par un règlement de fonctionnement. Depuis sa mise en service, ce document a fait l'objet de trois mises à jour successives par délibérations en date du 30 septembre 2010, du 25 septembre 2012 et du 26 septembre 2016.

Conformément à la circulaire de la CAF du Jura du 26 mars 2014 et aux recommandations émises lors du contrôle des services de la CAF les 18 et 19 février 2019, une nouvelle mise à jour du règlement de fonctionnement doit être effectuée afin d'actualiser et de compléter certaines prescriptions liées à l'évolution du personnel, la transmission par les familles de justificatifs et la participation à une enquête de la CNAF (voir document ci-joint).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la Crèche,
- **APPROUVE** les taux d'effort définis par la CAF,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

N° 2019.7.10

**Objet : Plateforme de stockage bois
Avant-projet détaillé**

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le 29 janvier 2019, le Conseil communautaire approuvait la construction d'une plateforme de stockage au bois décheté sur la ZA de Montrond. Ainsi, cette plateforme pourrait permettre d'alimenter les chaufferies bois publiques du territoire.

Pour mémoire, le programme mentionnait la volonté de valoriser les bois issus de circuits courts pour cette construction. La plateforme permettra de stocker 3.500 tonnes de plaquettes forestières, ce qui permettra d'envisager le développement de chaufferies y compris un réseau de chaleur sur la commune de Champagnole.

Au stade APD (Avant-Projet Détaillé), le permis de construire du projet est prêt à être déposé et le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses (en € HT)

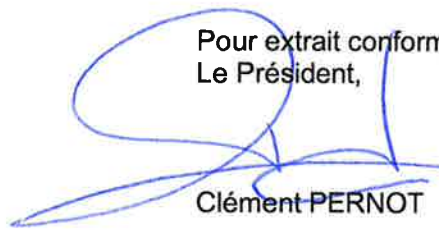
Honoraires et études	68.500 € HT
Travaux	1.655.800 € HT
Frais de consultation	5.000 € HT
Total dépenses	1.729.300 € HT

Recettes (en € HT)

DETR	518.790 € HT
FEADER (programme LEADER)	345.860 € HT
Auto financement	864.650 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de construction de la plateforme de stockage bois déchiqueté, au stade de l'avant-projet,
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire,
- **AUTORISE** le Président à lancer les consultations d'entreprises concernant les travaux,
- **AUTORISE** le Président et le Vice-président à solliciter la subvention FEADER et DETR,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.11

**Objet : Adhésion à la Fédération
Nationale des EPL (Entreprises
Publiques Locales)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911agde11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Pierre BREGAND

La plateforme de stockage, telle quelle a été présentée, nécessite la création d'une structure permettant sa gestion.

Il est donc envisagé de créer une Société Publique Locale (SPL), regroupant :

- ✓ les Communes propriétaires de forêt qui souhaitent s'engager dans ce projet,
- ✓ les Communes propriétaires de chaufferies bois,
- ✓ la Communauté de communes.

Pour cela, la Communauté de communes souhaite adhérer à la Fédération Nationale des Entreprises Publiques Locales (EPL). Cette adhésion permettra de bénéficier :

- ✓ d'un accompagnement juridique pour la rédaction de l'objet social et des statuts,
- ✓ d'un accompagnement technique pour la création de cette société,
- ✓ du retour d'expérience à travers le réseau composé de 11 000 élus et 1300 EPL,
- ✓ de formation et information sur le sujet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour un montant de 4.500 €, valable jusqu'au 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.12

Objet : FINANCES
Décisions Modificatives

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911AGDE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Après avoir entendu les explications de M. François JACQUIER,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget GENERAL 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget annexe SPANC 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget annexe ABATTOIR 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget annexe CENTRE AUTISTES 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-annexée, du budget annexe CHALET HAUTE JOUX 2019,

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET GENERAL

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
204	204422	Subv investissement	-300 000,00				
204	20422	AIE	200 000,00				
20	2031	Etudes Faisabilité Chaufferie bois Champa (HT)	11 900,00				
	2031	MO plateforme bois Montrond	46 000,00				
27	2764	Subvention Cinéma (modernisation des salles)	87 000,00				
16	165	Rbmt caution Chambre agriculture	2 760,00				
16	1641	Capital emprunt Sivos GS Plateau	30 000,00				
21	2138	Immo corporelles Bâtiment Artica	-77 660,00				
			0,00				0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
014	739223	Versement FPIC	3 200,00				
011	62878	Remboursement emprunt Sivos La Vassiere	4 500,00				
66	66111	Intérêts emprunts Sivos GS Plateau	12 700,00				
022	022	Dépenses imprévues	-20 400,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Commentaires

Réajustement des crédits en investissement et en fonctionnement

FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
20	2031	Etude (Etude réseaux FLH)	30 000,00	13	13111	Subvention AE	-200 000,00
				13	13118	Subvention DETR	200 000,00
21	2151	Travaux sur réseaux diverses communes	30 000,00				
23	2315	Travaux	-70 000,00	040	2817532	Amortissements nvles cnes (Marigny)	5 200,00
16	1641	Emprunts nouvelles cnes	10 000,00	021	021	Virement de la section de fonctionn.	-5 200,00
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
042	6811	Amortissements nvles cnes (Marigny)	5 200,00				
023	023	Virement à la section d'investissement	-5 200,00				
66	66111	Intérêts emprunts nvelles cnes	5 000,00				
011	61523	Entretien des réseaux	-5 000,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits en investissement et en fonctionnement suite à l'intégration des nouvelles communes

FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET ANNEXE SPANC

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	61528	Vidange fosses septiques	10 000,00				
012	6215	Frais de personnel	-10 000,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits budgétaires

FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières	278,00	75	757	Redevances versées par fermier	673,00
66	666	Perte de change	395,00				
		TOTAL	673,00			TOTAL	673,00

Commentaires

Ouverture de crédits complémentaires

FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET ANNEXE CENTRE AUTISTES

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
041	21318	Autres bâtiments publics	5 382 971,79	041	2132	Immeuble de rapport	5 382 971,79
			5 382 971,79			TOTAL	5 382 971,79
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
65	6522	Reversement excédent budget annexe	10 512,65				
67	6718	Autres charges exceptionnelles	-10 512,65				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Opérations d'ordre budgétaire pour régulariser un compte utilisé à tort.

FINANCES

Décisions modificatives

BUDGET ANNEXE CHALET HAUTE JOUX

Décision modificative n°1

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	-33 457,00
				040	28132	Amortissements	33 457,00
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	-33 457,00				
042	6811	Amortissements	33 457,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Opérations d'ordre : Inscriptions de crédits pour la mise en place d'amortissement des bâtiments

N° 2019.7.13

Objet : Budget général
Emprunt pour l'acquisition d'un
bâtiment industriel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911FINDE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Afin de pallier aux besoins de financement de différents projets, il a été lancé une consultation auprès de six organismes bancaires. La remise des offres était fixée au lundi 21 octobre 2019 à 12h.

BUDGET GENERAL : emprunt pour l'acquisition d'un bâtiment industriel Artica

Etablissements bancaires consultés	Montant	Durée	Taux fixe	Taux variable	Particularité	Frais dossier	Périodicité	Montant total des intérêts estimés	Rembours. trimestriel
CREDIT MUTUEL	495 000 €	12 ans	0.76 %		RA possible avec pénalités	495 €	TRIMESTRIELLE	23 384,83 €	10 800,00 €
	495 000 €	12 ans		0.752 %	RA possible sans pénalités	495 €	TRIMESTRIELLE	23 247,26 €	10 800,00 €
CEFC	495 000 €	12 ans	0.40 %		RA possible sans pénalités	495 €	TRIMESTRIELLE	12 222,24 €	10 567,00 €
BANQUE POSTALE	PAS DE PROPOSITION								
CRCA	495 000 €	12 ans	0.62 %		RA possible avec pénalités	600 €	TRIMESTRIELLE	Non communiqué	
BPFCMA	PAS DE PROPOSITION								
STE GENERALE	PAS DE PROPOSITION								

CCM : taux variable = euribor3mois - 0.418 % + marge de 1.17 %

Deux offres ont été proposées par le Crédit Mutuel, une par la Caisse d'Epargne et une par le Crédit Agricole. Les autres banques n'ont pas fait de proposition.

Suite à l'analyse des offres il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant : 495 000 €
- Durée d'amortissement : 12 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles (10 567.13 €)
- Taux d'intérêt : 0.40 %
- Calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0.10 % soit 495 €
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle sauf en cas de cession de tout ou partie des locaux aux locataires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne et exposée ci-dessus, pour un montant de 495 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment industriel,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

N° 2019.7.14

Objet : Budget général
Prêt relais pour la construction
d'une maison de santé

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Afin de pallier aux besoins de financement de différents projets, il a été lancé une consultation auprès de six organismes bancaires. La remise des offres était fixée au lundi 21 octobre 2019 à 12h.

Budget général : prêt relais pour la construction d'une maison de santé

Prêt relais pour la construction d'une maison de santé à Champagnole - 290 000 € sur 2 ou 3 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans frais							
Budget général :	Montant	Durée	Taux fixe	Taux variable	Particularité	Frais dossier	Périodicité
Etablissements bancaires consultés							
CREDIT MUTUEL	290 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	290 €	TRIMESTRIELLE
CREDIT MUTUEL	290 000 €	3 ans	0.45 %		RA possible sans pénalité	290 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	290 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	290 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	290 000 €	3 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	290 €	TRIMESTRIELLE
BANQUE POSTALE	PAS DE PROPOSITION						
CRCA	290 000 €	2 ans		0.44 %	RA possible sans pénalité	400 €	TRIMESTRIELLE
	290 000 €	3 ans		0.46 %	RA possible sans pénalité	400 €	TRIMESTRIELLE
BPFCA	PAS DE PROPOSITION						
SOCIETE GENERALE	PAS DE PROPOSITION						

CRCA : taux variable = euribor3mois + marge de 0.85 %

Le Crédit mutuel, la Caisse d'Epargne et par le Crédit Agricole ont fait chacun deux propositions, une sur 2 ans et une sur 3 ans. Les autres banques n'ont pas fait de proposition.

Suite à l'analyse des offres il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 290 000 €
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt : 0.40 %
- Frais de dossier : 0.10 % soit 290 €
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne et exposée ci-dessus, pour un montant de 290 000 € pour la construction d'une maison de santé,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

N° 2019.7.15

**Objet : Budget annexe Zone
Commerciale – Prêt relais**

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Afin de pallier aux besoins de financement de différents projets, il a été lancé une consultation auprès de six organismes bancaires. La remise des offres était fixée au lundi 21 octobre 2019 à 12h.

Budget annexe Zone commerciale – prêt relais

ZONE COMMERCIALE		Prêt relais de 800 000 € sur 2 ou 3 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans frais					
Etablissements bancaires consultés	Montant	Durée	Taux fixe	Taux variable	Particularité	Frais dossier	Périodicité
CREDIT MUTUEL	800 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	800 €	TRIMESTRIELLE
CREDIT MUTUEL	800 000 €	3 ans	0.45 %		RA possible sans pénalité	800 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	800 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	800 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	800 000 €	3 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	800 €	TRIMESTRIELLE
BANQUE POSTALE	PAS DE PROPOSITION						
CRCA	PAS DE PROPOSITION						
BPFCMA	PAS DE PROPOSITION						
SOCIETE GENERALE	PAS DE PROPOSITION						

Le Crédit mutuel et la Caisse d'Epargne ont fait chacun deux propositions, une sur 2 ans et une sur 3 ans. Les autres banques n'ont pas fait de proposition.

Suite à l'analyse des offres il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 800 000 €
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt : 0.40 %
- Frais de dossier : 0.10 % soit 800 €
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne et exposée ci-dessus, pour un montant de 800 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.16

**Objet : Budget annexe ZA
Montrond - Prêt relais**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911FINDE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : null

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Afin de pallier aux besoins de financement de différents projets, il a été lancé une consultation auprès de six organismes bancaires. La remise des offres était fixée au lundi 21 octobre 2019 à 12h.

Budget annexe ZA Montrond – prêt relais

ZA MONTROND		Prêt relais de 700 000 € sur 2 ou 3 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans frais					
Etablissements bancaires consultés	Montant	Durée	Taux fixe	Taux variable	Particularité	Frais dossier	Périodicité
CREDIT MUTUEL	700 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	700 €	TRIMESTRIELLE
CREDIT MUTUEL	700 000 €	3 ans	0.45 %		RA possible sans pénalité	700 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	700 000 €	2 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	700 €	TRIMESTRIELLE
CEFC	700 000 €	3 ans	0.40 %		RA possible sans pénalité	700 €	TRIMESTRIELLE
BANQUE POSTALE	PAS DE PROPOSITION						
CRCA	PAS DE PROPOSITION						
BPFCMA	PAS DE PROPOSITION						
SOCIETE GENERALE	PAS DE PROPOSITION						

Le Crédit mutuel et la Caisse d'Epargne ont fait chacun deux propositions, une sur 2 ans et une sur 3 ans. Les autres banques n'ont pas fait de proposition.

Suite à l'analyse des offres il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 700 000 €
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt : 0.40 %
- Frais de dossier : 0.10 % soit 700 €
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne et exposée ci-dessus, pour un montant de 700 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.17

Objet : Renouvellement de la ligne
de Trésorerie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911FINDE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Dans sa séance du 29 janvier 2019, le Conseil communautaire avait approuvé un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000€.

Ce contrat arrive à échéance le 27 janvier 2020. Afin de pallier les délais de versement des subventions et du FCTVA et en prévision de nouveaux projets qui pourraient se concrétiser courant 2020, il convient de renouveler la ligne de trésorerie.

Une consultation a été faite auprès de six organismes bancaires avec une remise des offres fixée au 21 octobre 2019. Un seul organisme a fait une proposition.

Après analyse de l'offre, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

- Montant : 3.000.000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : €ster + marge de 0.29%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle, à terme échu
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,07%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,03% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de la Caisse d'Epargne comme exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.18

**Objet : Bâtiment cinéma
Assujettissement à la TVA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911FINDE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. François JACQUIER

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé l'acquisition du cinéma situé au 4 avenue Edouard Herriot à Champagnole ainsi que la reprise du bail commercial.

Conformément au Code général des Impôts, les activités pour lesquelles la concurrence doit être présumée sont situées dans le champ d'application de la TVA.

Il s'agit des activités qui sont par leur nature, leur étendue ou la clientèle à laquelle elles s'adressent et les moyens mis en oeuvre (publicité, tarifs pratiqués) en concurrence directe avec des entreprises commerciales qui proposent des services similaires. Tel est le cas par exemple des recettes afférentes à l'exploitation d'un golf, d'un parc zoologique ou botanique, d'un parc d'attraction, d'un centre aquatique (bassins agrémentés d'équipements ludiques tels que bains bouillonnants, piscines à vague, toboggans, etc.), d'une salle de spectacles ou de cinéma, d'établissements thermaux ou de thalassothérapie et d'organisation de spectacles de son et lumière ou de festivals (musique, théâtre).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Jean-Louis DUPREZ ne prend pas part au vote,

- **DECIDE** de créer un service « cinéma » rattaché au budget général,
- **DECIDE**, au vu des éléments fournis ci-dessus, d'opter pour l'assujettissement à la TVA de ce service,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2019.7.19

Objet : Soutien au dispositif école
et cinéma

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911finde19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 52
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 52
Date de la convocation : 30 octobre 2019
Date d'affichage : 8 novembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Rémi CHAMBAUD, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, Mme Anne-Lise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE suppléante, MM. Denis BOURNY suppléant, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : Mme Catherine ROUSSET, Monique FANTINI, MM. Philippe WERMEILLE, Jean-Paul LEBLOND, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Mme Véronique DEL DO, MM. Didier CLEMENT, Xavier RACLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Joël ALPY, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Jean-Pierre PIDOUX, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Philippe MENETRIER

Secrétaire de Séance : Rémi Hugon

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Afin de pérenniser la présence d'un cinéma sur notre territoire, et notamment son action en direction du public scolaire, la Communauté de communes est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20.000 € afin de participer au programme « Ecole au cinéma ».

En contrepartie de cette subvention, le cinéma s'engage à ouvrir le dispositif à l'ensemble des écoles du territoire et à organiser des séances programmées dans le cadre de cette action, même lorsque le nombre d'enfants inscrits est peu important (une seule classe de 15 enfants par exemple).

Il s'engage également à apporter une réponse aux enseignants souhaitant une programmation spécifique en accompagnement de leur programme scolaire ou récréatif à certaines périodes de l'année, quel que soit le nombre de scolaires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, après avis favorable de la Commission Culture et Communication réunie le 31 octobre dernier, l'attribution d'une subvention de 20.000 € au Cinéma les Trois Républiques pour la mise en place du dispositif Ecole et Cinéma à destination de l'ensemble des écoles du territoire durant l'année scolaire 2019-2020.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



Conseil de communauté

18 DECEMBRE 2019

DÉLIBÉRATIONS

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.01

Objet : Ouverture des commerces
le dimanche à Champagnole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912ECODE01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Auparavant, le Maire pouvait décider, dans les établissements de commerce de détail non alimentaires où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 5 dimanches par an.

Depuis 2016, la loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ». La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la Communauté de Communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement. En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, la ville de Champagnole propose les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2020 :

Catégorie des commerces de détail : 12 janvier, 2 février, 9 février, 7 juin, 21 juin, 28 juin, 19 juillet, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre.

Catégorie des commerces de détail Bazar : 5 avril, 12 avril, 19 avril, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre.

Catégorie des commerces de détail Beauté Parfumerie : 9 février, 29 mars, 7 juin, 21 juin, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre, 6, 13, 20, 27 décembre.

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé : 11 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 1^{er} novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, et 27 décembre.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale : 29 novembre, 6, 13, 20, 27 décembre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture des commerces à Champagnole le dimanche, suivant les dates fixées ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.02

Objet : Retrait de la délibération du
30 septembre 2019 attribuant une
subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération en date du 30 septembre dernier, le Conseil communautaire approuvait le versement d'une subvention de 1.000 € à la commune de Champagnole pour l'organisation du Summer Swing Festival se déroulant du 5 au 7 juillet 2019.

Par courrier recommandé reçu le 11 octobre dernier, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura demande le retrait de cette décision, au motif que cette subvention n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L 5214-16 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article permet, en effet, de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par des fonds de concours versés entre la Communauté de communes et les Communes membres, après accords concordants des assemblées délibérantes.

Or le versement de fonds de concours n'est possible que pour les dépenses afférentes à un équipement, mais pas pour la promotion d'un événement.

Les services de la Préfecture considèrent donc que cette subvention est illégale et demandent de procéder à son retrait.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder au retrait de la délibération du 30 septembre 2019 approuvant le versement d'une subvention à la commune de Champagnole pour l'organisation du Summer Swing Festival du 5 au 7 juillet 2019.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.03

Objet : Tour de France 2020
Convention avec Amaury Sport
Organisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

* * * * *

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le parcours du Tour de France 2020 a été dévoilé à Paris le 15 octobre dernier. La 19^{ème} étape, partant de Bourg-en-Bresse, arrivera à Champagnole le vendredi 17 juillet 2020. Cet événement sportif et médiatique ancré dans la société française depuis plus d'un siècle est le fait sportif qui mobilise le plus grand nombre de spectateurs et de médias, après les jeux olympiques et la coupe du monde de football.

Cet événement majeur permet d'offrir à la population de notre territoire et aux touristes présents un événement sportif et festif d'ampleur internationale, de mettre en valeur les atouts du territoire dans les médias de façon tout à fait exceptionnelle compte tenu de la diffusion internationale des images, et de développer, par l'écho exceptionnel que représente cet événement, l'économie touristique locale.

La société Amaury Sport Organisation (A.S.O) a l'exclusivité de l'organisation et de la promotion du Tour de France. En sa qualité de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation du Tour de France, A.S.O. développe des relations de partenariat avec les collectivités d'accueil de l'épreuve. A cet effet, une convention doit être établie entre A.S.O. et les collectivités d'accueil de la 19^{ème} étape du Tour de France 2020 : la Ville de Champagnole et la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura devant être cosignataires et partenaires.

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités hôtes accueilleront le Tour de France, les conditions dans lesquelles ces collectivités se voient concéder par A.S.O., l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des parties en termes d'organisation, de logistique et de communication.

Cette convention précisera également les conditions financières de participation à l'évènement, d'un montant total de 120.000 € HT, soit 144 000 € TTC, décomposé comme suit :

- Ville de CHAMPAGNOLE : 60 000.00 HT, soit 72 000.00 € TTC,

- Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : 60 000.00 € HT, soit 72 000.00 € TTC

D'autres financements extérieurs (subventions) pourront être sollicités.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe d'accueillir le Tour de France 2020 à Champagnole et d'affirmer le caractère exceptionnel et majeur d'un tel événement pour l'image touristique de notre territoire,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les cofinancements complémentaires,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la société Amaury Sport Organisation,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAAGNOLE

N° 2019.8.04

Objet : Construction d'une maison
de santé
Demande de subventions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Afin de pouvoir répondre de manière qualitative aux besoins de santé de son territoire mais aussi afin de le rendre plus attractif pour les professionnels de santé, le Conseil communautaire a approuvé le projet de Maison de santé et le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Serge ROUX par délibération du 30 septembre dernier.

Ce projet poursuit l'objectif de pallier le déficit de son offre de soins et d'éviter que dans un futur proche, cette pénurie de professionnels de santé ne s'accroisse et allonge considérablement les délais de prise en charge, obligeant ainsi les patients à parcourir des distances importantes afin de consulter.

Le projet au stade esquisse est en cours de finalisation et sera présenté aux médecins prochainement. Au regard de l'estimation au stade esquisse, le projet de plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montants (HT)
Construction (RDC / R+1) d'une surface de 807 m ²	1.410.000 €
R+1 possibilité d'extension de 69 m ²	120.000 €
Parvis + parking	170.000 €
Honoraires	255.000 €
TOTAL	1.955.000 €

RECETTES	Taux	Montants (HT)
Etat (DETR)	35 %	684.250 €
Région	8 %	150.000 €
Département	5 %	100.000 €
LEADER (FEADER)	32 %	629.750 €
Autofinancement CC CNJ	20 %	391.000 €
TOTAL	100 %	1.955.000 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de Maison de Santé et le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.05

Objet :

Programme LEADER 2019-2020
Demande de subvention pour
l'animation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La candidature de la Communauté de communes a été retenue en décembre 2015 pour bénéficier d'une enveloppe de crédits LEADER et mettre en œuvre sur le territoire une stratégie de développement local. L'animation, la communication et la gestion sont financées jusqu'à la fin du programme. Une enveloppe de 500.000 € de subventions prévisionnelles a été inscrite dans la maquette financière du programme.

Il convient de solliciter les crédits pour l'animation et la gestion du programme sur l'année 2019 et de prévoir la demande au titre de l'année 2020.

Dans l'optique de faire connaître les possibilités offertes par LEADER, d'animer le programme auprès de potentiels porteurs de projet, de les accompagner et de gérer les demandes de subvention, 2 ETP (Emploi Temps Plein) seront financés par le programme. La répartition du temps de travail entre les agents sera définie prochainement.

L'animation du programme est financée à 80% par les crédits LEADER et à 20% par la Communauté de communes (autofinancement). Les demandes de financement comprennent notamment les dépenses de personnel, les frais de déplacements, des prestations de communication ainsi que des frais de bureau.

Le plan de financement pour l'année 2019 est défini comme suit :

Animation 2019	Montants	Taux
LEADER (FEADER)	56 032,38 €	80 %
Autofinancement CC CNJ	14 008,09 €	20 %
TOTAL	70 040,47 €	100 %

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2020 est proposé comme suit :

Animation 2020	Montants	Taux
LEADER (FEADER)	76 000,00 €	80 %
Autofinancement CC CNJ	19 000.00 €	20 %
TOTAL	95 000.00 €	100 %

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les crédits LEADER auprès du GAL et de la Région Bourgogne Franche-Comté par le biais d'une demande au titre de l'année 2019, et d'une autre demande pour l'année 2020,
- **DONNE POUVOIR** au Président pour ajuster les montants avant le dépôt de la demande de financement 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE

N° 2019.8.06

Objet :
ZA BOUVET
Marché de travaux de
terrassements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912MADE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Après l'acquisition de l'ancienne scierie BOUVET et l'aménagement des voiries et réseaux, l'objectif de la Communauté de communes est d'adapter et commercialiser les parcelles de la future zone d'activité.

En 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé sur 2 ventes de terrains et des contacts sont en cours pour commercialiser les suivantes. Néanmoins, une parcelle reste par sa topographie et la présence de roches assez difficiles à exploiter en l'état.

Une consultation a été lancée fin novembre pour mettre la parcelle N°4 de la ZA Bouvet au niveau altimétrique de la voirie. Les travaux consistent en l'emploi de brise roche et d'évacuation des gravats sur les parcelles déficitaires en cailloux propres.

Les entreprises avaient jusqu'au mardi 10 décembre 2019 à 12h00 pour remettre leurs offres.

Après ouverture des plis le mardi 10 décembre 2019, il a été procédé à une analyse des offres au regard des critères d'attribution de la consultation.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'entreprise SAS BONNEFOY pour un montant de 32 608 € HT, soit 39 129,60 € TTC, pour réaliser les travaux d'aménagements de la parcelle 4 de la ZA Bouvet à Champagnole,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAAGNOLE

N° 2019.8.07

Objet :
ZA EQUEVILLON
Aménagement d'une liaison douce
Demande de subventions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201911AGDE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019
Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelynne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura assure la compétence «développement économique» pour l'ensemble des communes associées. Plusieurs zones d'activités sont implantées sur le territoire intercommunal.

Afin de poursuivre l'aménagement de la zone d'activités d'Equevillon, l'objectif est d'aménager une liaison douce reliant les communes de Champagnole et Equevillon. Celle-ci permettra l'accès à la ZA tout en desservant les commerces et les restaurants. De plus, cette liaison rejoindra la piste cyclable déjà aménagée par la commune d'Equevillon.

Cette liaison douce sera aménagée le long de la route départementale n°471, voie de circulation importante, notamment avec les poids lourds. Cet aménagement permettra aux piétons et aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Travaux	347 875,00 €
Maîtrise d'œuvre	15 760,00 €
Etudes	6 660,00 €
TOTAL	370 295,00 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR)	111 088,50 €	30 %
Région (Contrat de territoire)	111 088,50 €	30 %
LEADER (FEADER)	20 000,00 €	5 %
Autofinancement CC CNJ	128 118,00 €	35 %
TOTAL	370 295,00 €	100 %

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de liaison douce et le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tous documents afférent à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.08

Objet :

ZA André SCHWARTZMANN
Aménagement de voiries
Demande de subventions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors de la séance du 13 novembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le projet d'aménagement de la ZI Schwartzmann ainsi que la demande de subvention afférente.

Ce projet vise à aménager la voirie aux abords du nouveau bâtiment de stockage de Sanijura afin d'améliorer l'accessibilité de l'entrée de la ZI, notamment pour les camions, et d'autre part, de sécuriser la voirie et la traversée entre les deux bâtiments de Sanijura.

Aussi, le projet vise l'aménagement de la voirie permettant d'accéder aux nouveaux locaux de l'entreprise Lacroix.

La demande de subvention DETR 2019, votée lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2018, a été classée sans suite du fait d'une enveloppe contrainte pour l'année 2019. La Communauté de communes a donc été invitée à redéposer ce dossier pour l'année 2020.

Afin de déposer cette demande au titre de la DETR 2020, le projet a été ajusté grâce aux estimations ayant été précisées depuis la dernière délibération, notamment pour l'aménagement de la voirie.

Le plan de financement prévisionnel est donc défini comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Carrefour – Travaux	292 355,50 €
Carrefour – Maîtrise d'œuvre	8 500,00 €
Voirie – Travaux	189 396,00 €
Voirie - Etudes	5 387,00 €
Voirie – Maîtrise d'œuvre	11 200,00 €
TOTAL	506 818 ,50 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR)	177 386,48 €	35 %
Autofinancement	329 432,02 €	65 %
TOTAL	506 818,50 €	100 %

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de voiries et le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tous documents afférent à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.09

Objet :
Bâtiment ARTICA
Demande de subvention DETR 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérard COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Suite à la liquidation de la SARL Artica, la Communauté de communes a procédé à l'acquisition de l'ensemble immobilier exploité jusqu'alors par cette entreprise. D'une surface de 3.753 m² au sol, le bâtiment pourra être décomposé en 4 à 6 lots en fonction des besoins à venir.

Un programme de travaux doit être arrêté en fonction des demandes à venir. Il comprendra :

- l'alimentation en fluides de ces lots (eau, assainissement des eaux usées, électricité, gaz, et téléphone),
- la réhabilitation des façades et de certaines toitures,
- d'éventuelles démolitions,
- la modification des ouvertures,
- l'aménagement des différents accès et espaces extérieurs,
- etc

A ce jour, ce programme n'est pas encore défini. Aussi, afin de faire face à la charge d'investissement liée à l'acquisition de ces locaux par la Communauté de communes, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 sur les postes de dépenses suivants :

DEPENSES	Montants (HT)
Achat SCI Les Sapins Verts	495 000,00 €
Achat liquidateur judiciaire (partie SARL Artica)	100 000,00 €
Géomètre (relevé des bâtiments)	3 290,00 €
TOTAL	598 290,00 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR)	209 401,50 €	35 %
Autofinancement	388 888,50 €	65 %
TOTAL	598 290,00 €	100 %

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de travaux et le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tous documents afférent à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.10

**Objet : Modification du PLU de
MIGNOVILLARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912URBADE10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Géraud COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de Mignovillard, approuvé par délibération du conseil municipal du 11 janvier 2011 et modifié simplement le 7 décembre 2015, le 13 janvier 2017 et le 26 mars 2019 ;

Par arrêté du 27 novembre, le Président de la Communauté de communes a engagé la modification n°1 du PLU de Mignovillard pour les raisons suivantes :

- Faire évoluer les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Création d'un sous-secteur ou d'une OAP dans la zone UDa
- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUZ

Un des objets de la modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUZ.

Les justifications du projet pour classer la zone 2AUZ en zone 1AUZ sont les suivantes :

- La zone d'activités actuellement classée AUZ est utilisée pour moitié par des entreprises installées. Aussi, afin de répondre aux demandes actuelles et d'anticiper les demandes futures de ce secteur, il est nécessaire de prévoir une réserve foncière supplémentaire,
- Une entreprise structurante de la commune, installée sur la zone AUZ, a fait part de son souhait de s'agrandir. Hors, au vu de son installation, son agrandissement ne peut se faire que sur la zone 2AUZ car celle-ci est contiguë à ses bâtiments existants. Il ne serait pas pertinent de proposer son agrandissement de l'autre côté de la zone car cela engendrerait une circulation supplémentaire qu'il est possible d'éviter.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et en Communauté de communes pendant un mois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les justifications sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUZ,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.11

Objet : Modification du zonage de
la taxe d'aménagement à
Equevillon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912URBADE11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La Communauté de communes, par délibération du 27 septembre 2017 a instauré, via une convention avec les communes concernées, le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement dans les zones d'activités.

Il convient d'ajouter la zone Na de la commune d'Equevillon dans ce dispositif de reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes.

Suite à l'approbation de cette modification par le Conseil municipal d'Equevillon dans sa séance du 12 décembre dernier,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'étendre le périmètre des zones activités concernées en rajoutant la zone Na à Equevillon, tel que défini dans le plan en annexe,
- **DECIDE** de conserver le taux à hauteur de 3,5% délibéré le 27 septembre 2017,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.12

**Objet : Tarifs des redevances
assainissement collectif et
assainissement non collectif 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Assainissement non collectif

La méthode de tarification de l'assainissement non collectif diffère entre les deux anciennes collectivités qui forment la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : redevance annuelle ou facturation à la prestation.

En date du 23 mai 2017, le Préfet du Jura a accordé une dérogation à la Communauté de communes pour que ces deux systèmes perdurent jusqu'en 2020 afin de pouvoir harmoniser la tarification sur le territoire.

Les tarifs appliqués en 2019 étaient les suivants :

Ex CC Champagnole Porte du Haut Jura :

Les tarifs fixés pour 2019 pour les usagers de l'assainissement autonome sont :

- autonome non conforme + réseau : part fixe (15 €) + 0,45 € le m³, inchangé
- part fixe assainissement autonome : 15 €, inchangé.

Ex CC du Plateau de Nozeroy :

Les tarifs fixés pour 2019 pour les usagers de l'assainissement autonome sont :

	Tarifs
Diagnostic de l'existant	90 €
Diagnostic immobilier	120 €
Contrôle de bon fonctionnement	90 €
Contrôle conception	90 €
Contrôle de réalisation	70 €

Prestation de vidange :

Les tarifs pour 2019 pour cette prestation sur l'ensemble du territoire sont :

Capacité de la fosse en litres	Redevance pour entretien préventif <u>planifié</u>	Redevance pour entretien <u>d'urgence</u>		
		1 ^{ère} année	Années suivantes : lissage solde pendant 5 ans	Total
1 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	100 €	26 €	230 €
1 500	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	100 €	26 €	230 €
2 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	136 €	26 €	266 €
2 500	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	136 €	26 €	266 €
3 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	168 €	26 €	298 €
4 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	218 €	26 €	348 €
5 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	270 €	26 €	400 €
6 000 et +	année de réalisation : coût réel après déduction de 130 €. solde : 26 € par an pendant 5 ans.			
	Pour les interventions ponctuelles, facturation au coût réel			

Assainissement collectif

Les tarifs 2019 pour le service d'assainissement collectif, fixés par délibération en date du 19 décembre 2018, sont :

Réseau + stations

Part fixe : 30 € HT

Part Variable : 0,70 € HT le m³

Réseau + décanteur + Mont sur Monnet + Fraroz

Part Variable : 0,2580 € HT le m³ (inchangée depuis 2014)

- En outre, par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil a institué la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC), créée par la loi du 14 mars 2012 en remplacement de la PRE. Son tarif 2019 s'élève à 850 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir les tarifs assainissement collectif et assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **APPROUVE** les propositions ci-dessus énumérées,
- **DECIDE** de fixer le montant de la PAC pour l'année 2020 à 900 € sur l'ensemble du territoire,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAAGNOLE

N° 2019.8.13

**Objet : Avenant au contrat de
Délégation de Service Public (DSP)
avec Véolia Eau**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912MADE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETÉTIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETÉTIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à l'intégration des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1^{er} juillet 2019, un état des lieux sur la compétence assainissement collectif a été réalisé.

La collectivité ne disposant pas de personnels qualifiés pour le suivi des stations, une étude a été réalisée afin d'intégrer cette gestion au contrat de Délégation de Service Public existant, conclu avec VEOLIA EAU depuis le 1^{er} janvier 2011, et arrivant à échéance le 31 décembre 2020.

- Le bilan des biens à intégrer est le suivant :
- Une station d'épuration de Le Frasnois boues activées
- Une station d'épuration de Le Frasnois décanteur digesteur
- Les réseaux d'assainissement de le Frasnois
- Deux postes de relèvement de Le Frasnois
- Les réseaux d'assainissement de Saffloz
- Les réseaux d'assainissement de Marigny
- 363 abonnés.

Au regard du compte d'exploitation prévisionnel, cette intégration est sans incidence sur le tarif perçu par le délégataire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exécution d'un 4^{ème} avenant au Contrat de Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2020, suite à l'intégration de nouvelles communes,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

Département du Jura
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER
**Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura**
3 Rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE

N° 2019.8.14

Objet : Assainissement collectif
Principe de renouvellement de la
DSP et conditions de dépôt des
listes pour la commission

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912MADE14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Principe de renouvellement de la DSP

La Communauté de communes Champagnole Porte du Haut Jura, avant sa fusion avec la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, avait confié à Veolia la gestion de son service public d'assainissement collectif par traité d'affermage en date du 1^{er} janvier 2011.

Trois avenants ont régulé la vie de ce contrat, deux en intégrant de nouveaux ouvrages, un en intégrant le nouveau périmètre issu de la fusion. Un quatrième avenant est prévu afin d'intégrer de nouvelles communes. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Composition Commission DSP

Le lancement de la procédure de consultation pour une Délégation de Service Public assainissement s'accompagne par l'élection d'une commission de Délégation de Service Public (DSP). Conformément aux dispositions de l'article **L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**, la Commission de DSP est composée par le Président, président de la Commission, et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (membres de l'assemblée délibérante)

Il est donc proposé au Conseil de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission de Délégation de Service Public, comme suit :

1. les listes sont déposées au début de la séance du Conseil au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission.

2. chaque liste peut comporter :

- soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)
- soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE**, au vu du rapport du Président adressé avec l'ordre du jour, le recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif de notre Communauté de communes, par délégation,
- **APPROUVE**, les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement collectif décrites dans le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales,
- **FIXE** les conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission de Délégation de Service Public, comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.15

**Objet : Marché de travaux
Réseau LE VAUDIOUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912MADE15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite au projet de création d'un lotissement par la commune de Le Vaudieux en 2011, la commune et la Communauté de communes ont cofinancé la création d'une station d'épuration pour assainir les eaux usées du lotissement ainsi qu'une partie des habitations de la grande rue. Les travaux de raccordements d'habitations existantes n'avaient pas été réalisés à l'époque.

Afin de réaliser ces travaux, un appel public à la concurrence a été publié le 15 novembre 2019 pour une date limite de remise des plis le 6 décembre midi.

4 offres ont été enregistrées + 1 hors délais

Après analyse, et considérant les critères d'attribution, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise Arnaud RUSTHUL TP pour un montant de l'offre de base de 26 919.50 € HT soit 32 303.40 € TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Arnaud RUSTHUL TP pour un montant de l'offre de base de 26 919.50 € HT soit 32 303.40 € TTC.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.16

Objet : Modification des statuts du
SICTOM de la Région de
Champagnole et désignation des
délégués

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912AGDE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Afin d'harmoniser le service aux habitants du territoire, le Conseil communautaire, dans sa séance du 5 novembre dernier, a proposé d'étendre le territoire d'adhésion au SICTOM de la Région de Champagnole pour les secteurs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Communes du Plateau de Nozeroy,
- Communes de la Combe d'Ain qui étaient situées dans le périmètre du SICTOM de Lons (Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain et Pont du Navoy),
- Communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz.

Des discussions ont ensuite été engagées avec le SICTOM de Lons sur les modalités financières de cette modification de périmètre. Ces discussions devront se poursuivre dans les prochains mois afin de trouver une solution équitable à mettre en œuvre en 2020. Dans cette attente, le service continue d'être assuré par le SICTOM de Lons sur le territoire des communes de Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain et Pont du Navoy.

Dans sa séance du 12 novembre dernier, le Comité Syndical du SICTOM de la Région de Champagnole a donc approuvé la modification de ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2020 pour :

- l'extension de son champ territorial aux 22 communes situées sur la Communauté de communes Arbois Poligny Salins et non encore adhérentes, à savoir :

Abergement-les-Thésy, Aiglepierre, Aresches, Bracon, Cernans, Chaux-Champagny, Chilly-sur-Salins, Clucy, Dournon, Géraise, Ivory, Ivrey, La Chapelle-sur-Furieuse, Lemuy, Marnoz, Montmarlon, Pont-d'Hery, Pretin, Saizenay, Salins-les-Bains, Saint-Thiebaud et Thésy.

- l'extension de son champ territorial aux 28 communes situées sur notre territoire et non encore adhérentes, à savoir :

Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg, Billecul, Censeau, Cerniébaud, Charency, Conte, Cuvier, Doye, Esserval-Tartre, Fraroz, Gillois, La Favière, La Latette, Le Frasnois, Les Chalesmes, Longcochon, Marigny, Mièges, Mignovillard, Moumans-Charbonny, Nozeroy, Onglières, Plénise, Plénisette, Rix-Trébief et Saffloz.

Il convient par ailleurs de désigner les 29 titulaires et 29 suppléants représentant le Conseil communautaire qui siégeront au Comité Syndical, conformément à l'article 6 des statuts : un titulaire et un suppléant, sauf pour Mignovillard qui disposera de 2 titulaires et 2 suppléants.

Pour cette période de transition avant le prochain renouvellement électoral de mars 2020, il est proposé de désigner les Maires et leurs adjoints dans l'ordre du tableau :

ARSURE ARSURETTE	ROUSSET Catherine	ROUSSET Thierry
BIEF DES MAISONS	MATHIEU Daniel	MIDOL Franck
BIEF DU FOURG	PARENT Claude	LHOMME Denis
BILLECUL	COURVOISIER Gérald	DEVOUGE Jack
CENSEAU	BREGAND Pierre	BARTHELET Rachel
CERNIEBAUD	ALPY David	CORDIER Bruno
CHARENCY	BOURGEOIS Fabrice	DOLE Eric
CONTE	FOURNOL Denis	FUMEY Patrice
CUVIER	DUBREZ Patrick	VACELET Laurent
DOYE	LEBLOND Jean-Paul	JACQUES Jean-François
ESSERVAL TARTRE	FERREUX Jean-Noël	DOMERGUE Olivier
FRAROUZ	DAMNON Christophe	ROY Chantal
GILLOIS	FERREUX Emmanuel	ECARNOT Sylvain
LA FAVIERE	PETETIN Christophe	MILLET Philippe
LA LATETTE	LAMBERT Jacky	DAVID Marie-Thérèse
LES CHALESMES	CLEMENT Didier	SIMARD Fabienne
LONGCOCHON	DAVID Thierry	DUCHESNE Thomas
MIEGES	DOLE Philippe	1 ^{er} adjoint
MIGNOVILLARD	SERRETTE Florent	Claudine QUATREPOINT
	ALPY Joël	Anne-Marie MIVELLE
MOURNANS CHARBONNY	FERREUX Dominique	GRAND Didier
NOZEROY	CHAUVIN Dominique	BASTAROLI Martial
ONGLIERES	DOLE Jean-Jacques	FERREUX Thibaut
PLENISE	LACROIX Yves	FERREUX Christine
PLENINETTE	MARCHAND Etienne	JEANNIN Jean-François
RIX-TREBIEF	TRIBOULET Pierre	DELIIVAL Alexandre
LE FRASNOIS	VALLET Martial	FELIX Marie-Paule
MARIGNY	MARESCHAL Louis-Pierre	HUMBERT Henri
SAFFLOZ	VUITTENEZ Patrick	VERJUS Frédéric

Enfin, suite à la démission de Madame Annie MONNET, déléguée titulaire de Chatelneuf, il est proposé au Conseil communautaire de désigner Monsieur Stéphane VANNOZ, conseiller municipal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** cette modification des statuts du SICTOM de la Région de Champagne portant extension de son périmètre à 40 communes supplémentaires,
- **DESIGNE** les représentants figurant dans le tableau ci-dessus,
- **DESIGNE** Monsieur Stéphane VANNOZ, délégué titulaire de Chatelneuf, suite à la démission de Madame Annie MONNET.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Claude GRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.17

Objet : Ecole de Crotenay
Fonds de concours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La chaudière du groupe scolaire étant vétuste, il a été nécessaire de la changer. L'entreprise Lebas a effectué les travaux pour un montant de 14 012 € HT soit 16 814.40 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts pour la compétence bâtiments scolaires et au vu de la facture, il convient de calculer le montant des fonds de concours dû par la commune de Crotenay.

Dépenses TTC	
Travaux	16 814.40 €
TOTAL	16 814.40 €

Recettes	
FCTVA (16.404 %)	2 758.24 €
Commune	7 028.08 €
Cté de communes	7 028.08 €
TOTAL	16 814.40 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement définitif concernant les travaux pour le remplacement de la chaudière fuel du groupe scolaire de Crotenay,
- **APPROUVE** la participation par fonds de concours de la commune de Crotenay qui sera titrée en une seule fois sur l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.18

Objet : Convention de prestation de service avec l'association des Communes Forestières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Pierre BREGAND

Le 1^{er} octobre 2018, le Conseil communautaire approuvait une convention jusqu'en décembre 2019, pour bénéficier de l'accompagnement de l'Association des Communes Forestières pour la mise en œuvre de la stratégie forêt bois.

De nombreux projets sur la filière bois sont en cours : construction plateforme de stockage, réseau de chaleur, etc. Aussi, il sera proposé au Conseil communautaire de renouveler l'accompagnement de l'Association à travers une nouvelle convention de deux ans, soit du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2021

Le temps affecté par l'URACoFoR à l'accompagnement est de 40 jours

Plan de financement :

40 jours d'animation	17.200 € net de taxes
Subventions ADEME et Région BFC (80%)	13.760 €
Reste à charge CC Champagnole Nozeroy Jura	3.440 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, avec 58 voix pour, étant précisé que M. Rémi CHAMBAUD ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le conventionnement avec l'Association des Communes Forestières,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME et de la Région,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.19

Objet : Intégration comptable des
nouvelles communes dans le
budget annexe assainissement
collectif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 portant création d'une Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut Jura et de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Juin 2019 autorisant l'adhésion des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz à la Communauté de Champagnole Nozeroy Jura,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Le Frasnois en date du 15 octobre 2019 portant dissolution du budget annexe M49 assainissement de la commune et transfert des résultats à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saffloz en date du 5 septembre 2019 portant dissolution du budget annexe M49 assainissement de la commune et transfert des résultats à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Marigny en date du 28 octobre 2019 portant dissolution du budget annexe M49 assainissement de la commune et transfert des résultats à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;

Considérant que l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de ses statuts, figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de Communes la compétence assainissement ;

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des communes de Le Frasnois, Saffloz et Marigny à la Communauté de communes, il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements établi par le Trésorier. Il convient également de constater et d'approuver le transfert des résultats des budgets annexes assainissement pour chacune des 3 communes comme suit :

Le Frasnois :

- ✓ Section d'investissement : excédent de + 25 181.66 €
- ✓ Section de fonctionnement : déficit de - 16 473.09 €

Saffloz :

- ✓ Section d'investissement : excédent de + 14 181.50 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de + 10 151.67 €

Marigny :

- ✓ Section d'investissement : excédent de + 360 868.54 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de + 8 477.12 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens et d'équipements suite au transfert de la compétence assainissement avec les communes concernées,
- **AUTORISE** le transfert des résultats des budgets annexes assainissement des communes de Le Frasnois, Saffloz et Marigny pour les montants ci-dessus indiqués.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.20

Objet : FINANCES
Décisions Modificatives n°2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

BUDGET GENERAL : Décision Modificative n°2

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
204	204422	Subv d'équipmt Cinéma (Com com)	-100 000,00				
204	20422	Subv d'équipmt Cinéma (Com com)	100 000,00				
041	2132	Intégration cinéma	65 175,07	041	1318	Intégration cinéma	65 175,07
041	21318	Intégration terrain centre aquatique	19 999,00	041	1328	Intégration terrain centre aquatique	19 999,00
			85 174,07			TOTAL	85 174,07
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
67	6745	Subvention cinéma (CD)	38 700,00	77	774	Subv CD Cinéma	38 700,00
		TOTAL	38 700,00			TOTAL	38 700,00

Commentaires

Réajustement des crédits en investissement et en fonctionnement

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Décision Modificative n°2

Délibération 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
				10	1068	Excédent d'investissement Le Frasnois	25 181,66
					1068	Excédent d'investissement Saffloz	14 181,50
					1068	Excédent d'investissement Marigny	360 868,54
				16	1641	Emprunts	-400 231,70
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
67	678	Déficit de fonctionnement Le Frasnois	16 473,09	77	778	Excédent de fonctionnement Saffloz	10 151,67
022	022	Dépenses imprévues	2 155,70		778	Excédent de fonctionnement Marigny	8 477,12
		TOTAL	18 628,79			TOTAL	18 628,79

Commentaires

Intégration des résultats des 3 nouvelles communes

Après avoir entendu les explications de M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget GENERAL 2019,
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.21

Objet : Budget annexe
Assainissement Collectif
Contrat de prêt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 59
Date de la convocation : 11 décembre 2019
Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Afin de pallier aux besoins de financement 2019 pour les travaux d'assainissement, il a été lancé une consultation auprès de cinq organismes bancaires.

La remise des offres était fixée au lundi 9 Décembre 2019 à 12h. Ces besoins de financement concernent le budget annexe assainissement.

Suite à l'analyse des offres il sera proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne :

- ✓ Montant : 650.000 €
- ✓ Durée d'amortissement : 25 ans
- ✓ Périodicité des échéances : trimestrielles (7.800 €)
- ✓ Taux d'intérêt : 0,80 %
- ✓ Calcul des intérêts : 30/360
- ✓ Amortissement constant du capital
- ✓ Frais de dossier : 0,20 % soit 1.300 €
- ✓ Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne, et exposée ci-dessus, d'un montant de 650.000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.22

Objet :

Aménagement de la Source de l'Ain
Approbation du projet et demande
de subventions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMELLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2018, un bureau d'étude d'aménagement et paysager « Atelier du Triangle », a été retenu pour étudier un nouvel aménagement du site de la source de l'Ain.

Un groupe de travail, chargé d'étudier les différents scénarios possibles d'aménagement, a été constitué avec notamment les Maires des communes concernées, à savoir Conte, Doye, La Favière et Nozeroy.

Les différents services environnementaux (DREAL, police de l'eau, inspecteur des sites et Bâtiments de France), ainsi qu'EDF (propriétaire de parcelles), ont été sollicités pour recueillir leurs avis sur les aménagements envisageables. Après plusieurs versions, un projet final ambitieux mais réaliste (notamment financier) est proposé, à savoir :

- création d'un parking de 20 - 30 places en complément du parking existant Moulin du Saut au Nord du site (commune de Nozeroy),
- réalisation d'un parcours en boucle courte en traversant les rivières de l'Ain et de la Serpentine, moyennant la création de deux passerelles dont l'une de type pont himalayen,
- réalisation d'un belvédère surplombant la source de l'Ain et sécurisation du haut du sentier entre Moulin du Saut et source de l'Ain,
- réalisation d'une extension du belvédère existant du Saut des Maillys,
- panneaux d'accueil, signalétique et interprétation du site,
- barrières amovibles permettant de limiter l'accès des véhicules à l'intérieur du site lors de certaines périodes de l'année (estivales).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Travaux	529 080,00 €
Maîtrise d'œuvre	50 000,00 €
TOTAL	579 080,00 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Région (Contrat de territoire)	160 000,00 €	28 %
FNADT – Massif	100 000,00 €	17 %
Département	100 000,00 €	17 %
LEADER	103 264,00 €	18 %
Autofinancement	115 816,00 €	20 %
TOTAL	579 080,00 €	100 %

Le groupe de travail et la commission tourisme ont émis un avis favorable sur le projet final.

Aussi, afin de permettre la poursuite des différentes démarches administratives (projet APD, études techniques complémentaires pour la réalisation des passerelles, dossier appel d'offre...) et de pouvoir commencer les travaux d'aménagement dans l'année 2020,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du site de la Source de l'Ain et le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès des partenaires
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.23

Objet :

Aménagement d'un bureau de
tourisme à Foncine le Haut

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

La commune de Foncine-le-Haut réhabilite un bâtiment lui appartenant afin de réaliser un pôle multi-services au centre du village dans un ancien bâtiment dit « l'ancien moulin », avec pour projet d'accueillir la médiathèque, l'école de musique et le bureau annexe de l'Office de Tourisme.

La compétence tourisme étant exercée par la Communauté de communes, il convient de prendre en charge les aménagements intérieurs des 3 bureaux d'accueil touristique sur son territoire (électricité, peinture, carrelage, mobiliers, signalétique), à l'image du précédent aménagement réalisé en 2017 pour le bureau d'accueil à Champagnole.

Les locaux, qui seront mis à disposition de la Communauté de communes à titre gratuit par la commune pour assurer la promotion, l'accueil, l'information touristique du territoire, se décomposent comme suit :

- ✓ un espace d'accueil au public de 65m² au rez-de-chaussée,
- ✓ un bureau et ses annexes au rez-de-chaussée (sanitaires...) de 27m²,
- ✓ un espace partagé à l'étage de 82m², mis à disposition ponctuellement pour accueillir les vacanciers dans le cadre des pots d'accueil.

Un marché de travaux a été réalisé par la commune de Foncine-le-Haut pour les travaux d'aménagement de ce pôle multiservices. Concernant les travaux d'aménagements intérieurs à prendre en charge par la Communauté de communes (peinture, carrelage, électricité, luminaires ...), il est convenu qu'une participation financière d'un montant de 19.850,20 € HT par la Communauté de communes sera versée en une seule fois à la commune.

Le reste des aménagements du bureau d'accueil touristique liés à l'activité (mobiliers, banque d'accueil, présentoirs, écrans TV, signalétique...) seront pris en charge directement par la Communauté de communes à une hauteur maximale de 15.000 €, conformément aux crédits prévus au budget 2019.

Une convention sera établie pour déterminer les conditions d'occupation et la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes à hauteur de 19 850.20 € HT pour les travaux d'aménagements intérieurs que la commune a réalisé dans le cadre du marché de travaux,
- **APPROUVE** l'achat du mobilier nécessaire au bon fonctionnement du bureau d'accueil touristique à une hauteur maximale de 15.000 €, conformément aux crédits prévus au budget 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.24/1

Objet :

ArchéoJuraSites
Attribution de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique et de promotion de sites archéologiques et fouilles historiques, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura soutient l'association Archéojurasites. Celle-ci est connue pour ses nombreux travaux dédiés au site de Chaux des Crotenay et la réalisation de fouilles archéologiques.

Depuis 2011, une aide de fonctionnement annuelle, à hauteur de 3 000 €, a été accordée à l'association dans le cadre de conventions triennales. La Communauté de communes a de nouveau été sollicitée sur les mêmes bases par le Président de l'association Archéojurasites pour les 3 années à venir : 2020, 2021, 2022. Il a cependant été convenu que cette demande de subvention soit présentée chaque année au Conseil communautaire.

Il est ainsi proposé de réitérer le soutien financier de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à l'association Archéojurasites pour les activités qu'elle conduit (soutien aux charges récurrentes notamment en matière de fonctionnement des locaux et des frais de communication) à hauteur de 3.000 € au titre de l'année 2020.

Dans le but de soutenir l'association pour son action sur le territoire intercommunal, et après avis favorable émis par la Commission culture et communication réunie le 4 décembre dernier,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du soutien financier à l'association Archéojurasites d'un montant de 3.000 € pour l'année 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT

N° 2019.8.24/2

Objet :

Association Art Situ
Attribution de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Art'situ est une association présidée par Pascal Bejeannin, artiste sculpteur jurassien installé à Champagnole, sensible et touché par les réalités humanitaires et écologiques modernes. « Au-revoir camarade » est le premier projet de l'association, un projet global qui se décline en une série de quatre expéditions aux quatre coins du globe. L'objectif est d'intégrer dans son milieu naturel, une sculpture métallique (réaliste et à l'échelle) d'une espèce animale symbolisant les réalités humaines, écologiques et sociales de la région. Toutes ces créations portent le même nom « Au-revoir camarade » (traduit dans la langue du territoire concerné).

Avec la réalisation d'un animal emblématique du grand Nord : l'ours polaire « Atsunaï Kammak », Pascal Bejeannin tient sa promesse ! Conçue entièrement en acier de récupération dans son atelier, en plein cœur des terres jurassiennes, l'œuvre a quitté son berceau d'origine en juin 2019, avant d'accoster un mois plus tard, sur l'étendue glacée de l'Arctique. Alors installé sur la banquise groenlandaise à Ilulissat, où il demeurera jusqu'à l'été 2020, le colosse de 120 kilos décrit depuis, tel un reporter impassible, les multiples réalités de la région.

Ce projet est l'occasion de proposer aux écoles du territoire un projet pédagogique personnalisé autour des thématiques artistiques, environnementales, ou encore du voyage. Une convention définie les contours du partenariat pouvant être mis en place.

Ainsi, l'artiste s'engage à participer à des présentations pendant et à l'issue du voyage au sein des écoles du territoire qui le souhaiteront. Celles-ci prendront la forme de conférences débats appuyées sur des projections photos et vidéos. L'angle d'intervention sera à définir en fonction des attentes des élèves et enseignants (artistique, environnemental, l'expédition et le voyage).

Un partenariat avec le lycée Paul Émile Victor pourra également se mettre en place à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'établissement en 2020.

Enfin, une avant-première du film documentaire sera projetée au cinéma de Champagnole à destination des élus intercommunaux.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle en milieu rural et après avis favorable de la commission culture et communication réunie le 4 décembre dernier,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le soutien financier à hauteur de 12.000 € à l'association Art'Situ pour ce projet pédagogique,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

N° 2019.8.24/3

Objet :

Association Jouef 39
Attribution de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSQUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAÛNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérengère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

L'association Jouef 39, créée en 2015 à l'initiative d'anciens salariés de l'entreprise éponyme, a pour objectif de promouvoir la culture « Jouef », de recenser des documents relatifs à l'histoire de l'entreprise et d'organiser des rencontres entre sympathisants, collectionneurs et modélistes : bourses d'échange, expositions, temps d'échange...

L'association Jouef 39 fait vivre le patrimoine de la marque « Jouef », grâce à une soixantaine de membres, et entretient la mémoire d'une partie incontournable de l'histoire industrielle du territoire intercommunal sur lequel l'entreprise s'était largement développée dès les années 1950 (Champagnole, Sirod, Foncine...).

Pour célébrer les 75 ans de « Jouef », l'association organise une exposition les 27 et 28 décembre prochains à L'Oppidum de Champagnole au cours de laquelle sont prévus : expositions des premiers trains « Jouef », des maquettes de circuits ferroviaires, des circuits didactiques, des animations ferroviaires...

Les dépenses prévisionnelles liées à cet événement s'élèvent à 5 850 € et l'association Jouef 39 sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour l'organisation de cette manifestation.

Dans le but de soutenir l'association Jouef 39 et son action d'animation du territoire en période touristique, et après avis favorable de la Commission culture et communication réunie le 4 décembre dernier,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Jean-Louis Duprez ne prend pas part au vote,

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.500 € à l'association Jouef 39 pour l'organisation de son exposition les 27 et 28 décembre 2019,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Claude GIRAUD

81

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

N° 2019.8.24/4

Objet :

Soutien à l'organisation de la Ronde
du Jura 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191218-201912FINDE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 23/12/2019

Le Président, Clément PERNOT



Nombre de délégués : 94

Nombre de présents : 58

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 59

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Date d'affichage : 23 décembre 2019

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMELLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyn COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Frédéric THEVENIN suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, René BESSON, , Gilles GRANDVUINET, Thibaut FERREUX suppléant, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER.

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Alexandra LIEGEON, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY.

Excusés : Mme Arielle BAILLY, MM. Stéphane LENG, Christophe PETETIN, Philippe MILLET, Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, Fabienne SIMARD, M. Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Dominique CHAUVIN, Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Secrétaire de Séance : Véronique DEL DO

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Eloïse JACQUEMIN, Bérangère COURTOIS, Clara MARECHAL, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Jean-Luc GONIN, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

L'association Auto Sport des Neiges organise la « Ronde du Jura » 2020 les 1^{er} et 2 février prochains. Il s'agira de la 51^e édition du traditionnel rallye automobile. Après plus de trente années de présence dans le Haut-Jura à Morez, la course mythique a fait son retour dans son berceau d'origine depuis 2017 et le rallye se déroulera une fois de plus sur le territoire intercommunal en 2020. Les principaux acteurs de la manifestation ont à nouveau souhaité organiser ce rallye hivernal sur le sol de la Communauté de communes et mettront en avant la diversité de ses paysages et de son territoire.

Prévu pour la durée d'un week-end (samedi et dimanche), le rallye se déroulera à nouveau sur le secteur de la Baroche et une « super spéciale » aura également lieu à Champagnole. Ce rassemblement sera l'occasion d'animer les différentes communes traversées et d'apporter des retombées positives au niveau économique sur le territoire.

Les dépenses prévisionnelles liées à cet événement devraient s'élever à 63.000 € pour l'année 2020 et l'association a sollicité l'attribution d'une subvention auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Dans le cadre de la promotion du territoire et après avis favorable de la Commission culture et communication réunie le 4 décembre dernier,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré avec 57 voix pour, 1 voix contre (M. Pierre BREGAND) et 1 abstention (M. Joël ALPY)

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.000 € à l'association Autosport des Neiges pour l'organisation de la Ronde du Jura 2020.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT

 **ARRÊTÉS**

RÉGLEMENTAIRES

ARRETE :

N° 2019-8 du 05 novembre 2019

portant prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Montrond

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de Montrond, approuvé par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2014 et modifié par délibération du 30 décembre 2015 et du 19 mai 2018,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu ;

ARRETE

ARTICLE 1

Il est prescrit une modification simplifiée n°2 du plan d'urbanisme de la commune de Montrond afin de :

- Modifier le règlement écrit de la zone AUZ concernant les distances aux voies et emprises publiques.

ARTICLE 2

Le dossier de présentation sera transmis pour avis aux personnes publiques associées.

ARTICLE 3

Le conseil communautaire déterminera par délibération les modalités de mise à disposition du dossier au public durant une durée minimale d'un mois. A l'issue de cette période, il fera le bilan de la mise à disposition du public, modifiera éventuellement le projet de modification simplifiée et l'approuvera.

ARTICLE 4

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMPAGNOLE, le 05 Nov 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20191105-201911URBAAR08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Affichage : 08/11/2019

Le Président Clément PERNOT



Le Président



Clément PERNOT

ARRETE :

N° 2019-9 du 27 novembre 2019

**Arrêté complémentaire pour la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Montrond
Le Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de Montrond, approuvé par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2014 et modifié par délibération du 30 décembre 2015 et du 19 mai 2018,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu ;

Vu la délibération du 5 novembre 2019 concernant les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée du PLU de Montrond ;

Considérant qu'il convient de compléter l'arrêté 2019-8 du 5 novembre 2019, portant prescription de la modification simplifiée du PLU de Montrond ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 1 de l'arrêté 2019-8 du 5 novembre 2019, portant prescription de la modification simplifiée du PLU de Montrond est complété comme suit :

La modification simplifiée porte également sur la modification du règlement écrit de la zone AUZ concernant l'aspect extérieur.

ARTICLE 2

Le dossier de présentation sera transmis pour avis aux personnes publiques associées.

ARTICLE 3

Les modalités de mise à disposition délibérées le 5 novembre 2019 restent inchangées. A l'issue de la mise à disposition, le Conseil Communautaire en fera le bilan, modifiera éventuellement le projet de modification simplifiée et l'approuvera.

ARTICLE 4

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMPAGNOLE, le **27 NOV. 2019**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

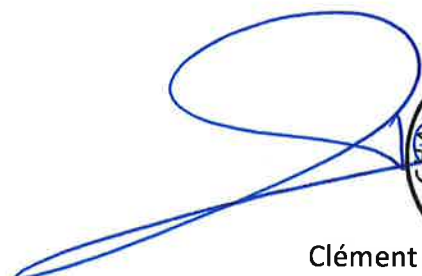
039-200069623-20191127-201911ARURBA10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2019
Affichage : 06/12/2019

Le Président Clément PERNOT

Le Président

 
Clément PERNOT

ARRETE :

N° 2019-10 du 27 novembre 2019

portant prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mignovillard

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de Mignovillard, approuvé par délibération du conseil municipal du 11 janvier 2011 et modifié simplement le 7 décembre 2015, le 13 janvier 2017 et le 26 mars 2019 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour :

- Faire évoluer les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Création d'un sous-secteur ou d'une OAP dans la zone UDa
- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUz

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

ARRETE

ARTICLE 1

Il est prescrit une modification du plan local d'urbanisme de la commune de Mignovillard dont les objectifs sont énoncés ci-dessus.

ARTICLE 2

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées (P.P.A.) pour avis avant le début de l'enquête publique.

ARTICLE 3

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU auquel sera joint, le cas échéant, les avis des P.P.A.

ARTICLE 4

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des P.P.A., des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 6

Conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme, la collectivité sollicitera auprès de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la modification du PLU.

ARTICLE 7

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Mignovillard durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

ARTICLE 8

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMPAGNOLE, le **27 NOV. 2019**

Le Président



Clément PERNOT

PRÉFET DU JURA

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des relations avec les collectivités
locales et de l'expertise juridique

Arrêté portant modification des statuts du SICTOM de la région de Champagnole

Arrêté n° 3920191224.003

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L5211-20 et L5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1429 du 29 octobre 1980 modifié autorisant la création du SICTOM de la région de Champagnole ;

Vu la délibération du comité syndical du SICTOM de Champagnole du 20 novembre 2019 proposant de modifier ses statuts au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu les délibérations des conseils communautaires de la communauté de communes du Val d'Amour (19 décembre 2019), de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (18 décembre 2019) et de la communauté de communes Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura (17 décembre 2019) approuvant la modification des statuts proposée par le comité syndical du SICTOM de Champagnole ;

Considérant que les conditions sont réunies pour procéder à la modification des statuts du SICTOM de la région de Champagnole ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 1^{er} janvier 2020, le champ territorial d'intervention du SICTOM de la Région de Champagnole sur le périmètre de la communauté de communes Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura est étendu aux communes supplémentaires suivantes : Abergement-les-Thésy, Aiglepierre, Aresches, Bracon, Cernans, Chaux-Champagny, Chilly-sur-Salins, Clucy, Dournon, Géraise, Ivory, Ivrey, La Chapelle-sur-Furieuse, Lemuy, Marnoz, Montmarlon, Pont d'Héry, Pretin, Saizenay, Salins-les-Bains, Saint-Thiebaud et Thésy.

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2020, le champ territorial d'intervention du SICTOM de la Région de Champagnole sur le périmètre de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est étendu aux communes supplémentaires suivantes : Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg, Billecul, Censeau, Cerniébaud, Charency, Conte, Cuvier, Doye, Esserval-Tartre, Faroz, Gillois, La Favière, La Latette, Le Frasnois, Les Chalesmes, Longcochon, Marigny, Mièges, Mignovillard, Mournans-Charbonny, Nozeroy, Onglières, Plénise, Plénisette, Rix-Trébief et Saffloz.

Article 3 : Au 1^{er} janvier 2020, le SICTOM de la Région de Champagnole comprend les membres suivants :

- La communauté de communes du Val d'Amour en représentation substitution pour la commune de Villeneuve d'Aval
- La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en représentation substitution pour les communes de Andelot-en-Montagne, Ardon, Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg, Billecul, Bourg-de-Sirod, Censeau, Cerniebaud, Champagnole, Chapois, Charency, Châtelneuf, Chaux-des-Crotenay, Cize, Conte, Crans, Crotenay, Cuvier, Doye, Entre-deux-Monts, Equevillon, Esserval-Tartre, Fraroz, Gillois, La Favière, La Latette, Le Frasnais, Le Larderet, Le Latet, Le Pasquier, Le Vaudioux, Lent, Les Chalesmes, Les Nans, Les Planches-en-Montagne, Longcochon, Loulle, Marigny, Mièges, Mignovillard, Montrond, Mont-sur-Monnet, Mournans-Charbonny, Moutoux, Ney, Nozeroy, Onglières, Pillemoine, Plénise, Plénisette, Rix-Trébief, Saffloz, Saint-Germain-en-Montagne, Sapois, Sirod, Supt, Syam, Valempoulières, Vannoz et Vers-en-Montagne.
- La communauté de communes Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura en représentation substitution pour les communes de Abergement-le-Grand, Abergement-le-Petit, Abergement-les-Thésy, Aiglepierre, Arbois, Aresches, Aumont, Barretaine, Bersaillin, Besain, Biefmorin, Bracon, Brainans, Buvilly, Cernans, Chamole, Chausseuans, Chaux-Champagny, Chilly-sur-Salins, Clucy, Dournon, Géraise, Grozon, Ivory, Ivrey, La Chapelle-sur-Furieuse, La Châtelaine, La Ferté, Lemuy, Les Arsures, Les Planches-près-d'Arbois, Marnoz, Mathenay, Mesnay, Miéry, Molain, Molamboz, Montholier, Montigny-les-Arsures, Montmarlon, Neuville, Oussières, Plasne, Poligny, Pont d'Héry, Pretin, Pupillin, Saint-Cyr-Montmalin, Saint-Thiébaud, Saizenay, Salins-les-Bains, Thésy, Tourmont, Vadans, Vaux-sur-Poligny, Villers-les-Bois et Villette-les-Arbois

Article 4 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura, le président du SICTOM de la région de Champagnole, les présidents des communautés de communes membres du syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura et dont une copie sera adressée au Directeur départemental des Finances Publiques.

A Lons-le-Saunier, le **24 DEC. 2019**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Stéphane CHIPPONI